

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [maia-marquis-essb-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/c942c8b52de71abb53255975>

Date d'obtention : 2025-02-13 17:23:04

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Que les interventions doivent être encadrées et que c'est très important de suivre les étapes d'intervention de la trousse quand requis.

La méthode d'intervention permet de prendre soins des jeunes impliqués tout en ne compromettant pas le processus ou l'enquête s'il y a lieu.

La méthode permet d'uniformiser les interventions et permet une bonne collaboration entre les divers intervenants,

La méthode permet une intervention rapide. La méthode nous rend l'intervention beaucoup plus facile car on suit l'aide-memoire et les différents outils pour ne rien oublier. La méthode permet de nous protéger en tant qu'intervenant et d'avoir posé les bons gestes.

Permet d'intervenir sans nécessairement la judiciarisation.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

De pouvoir intervenir de manière efficaces et légale.

D'être certaine de ne pas commettre de faute dans mes interventions.

D'avoir l'autorisation d'intervenir en cas de sexte car sans la formation je ne pouvais pas le faire.

Avoir quelqu'un d'autoriser dans l'école car plus personne avait la formation.

De ne pas oublier d'étape dans les interventions.

D'être certain de bien prendre en charge les élèves impliqués et d'être en mesure de les orienter vers de bonnes ressources au besoin.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Que l'intervention soit faite rapidement

Que le tout soit le plus discret et confidentiel possible pour ne pas nuire aux élèves impliqués.

De bien suivre les étapes.

D'intervenir avec bienveillance et offrir du support.



 cadre21.org



Au coeur de votre stratégie #DevProf